



Séance du conseil communautaire du 24 septembre 2025 **Extrait du registre des délibérations**

Délibération n° 151-2025

Décision modificative n° 2 . budget principal, exercice 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre septembre, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le jeudi 18 septembre 2025, s'est réuni dans la salle du conseil communautaire de la CARF, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Étaient présents :

M. Yves JUHEL, M. Albert FILIPPI, M. Patrick CESARI, M. Jean-Mario LORENZI, M. Jean-Jacques RAFFAELE, M. Jean-Pierre VASSALLO (quitte la séance à 18h27 avant le vote de l'affaire n°31 et donne pouvoir à M. Daniel ALBERTI), M. Sébastien OLHARAN, M. Fabrice PASTOR, Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, M. Daniel ALBERTI, Mme Brigitte BRESC (arrive à 17h53 avant le vote de l'affaire n°4 et quitte la séance à 19h13 avant le vote de l'affaire n°39), M. Olivier CHANTREAU, M. Guy BONVALLET, M. Patrice NOVELLI, Mme Isabelle ALMONTE, Mme Carmela CARTARRASA, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE, Mme Martine FERRERO, Mme Marinella GIARDINA

Absents :

M. Philippe OUDOT, Mme Floriane CAZAL, M. Mathieu MESSINA, Mme Stéphanie JACQUOT, M. Eric FORMENTO, Mme Joanna GENOVESE, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, M. Alain DUCRUET, Mme Maïlys SALIVAS, Mme Danielle LISBONA, M. Edouard-Jean CURTET, M. Christophe GLASSER, M. Jean-Claude ALARCON

Pouvoirs :

M. Gérard SPINELLI donne pouvoir à Mme Joanna GENOVESE, M. Dominique NICOLAÏ donne pouvoir à M. Ghislain POULAIN, M. Daniel ALLAVENA donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, Mme Brigitte ALBERTINI donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE
16 rue Villarey
06500 MENTON

Conseil communautaire du 24 septembre 2025

Délibération n° 151-2025

OBJET : Décision modificative n° 2 . budget principal, exercice 2025

RAPPORTEUR : M. Daniel ALBERTI,
10ème Vice-Président

Le conseil communautaire de la CARF, réuni en séance publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5216-1 et suivants,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, en date du 27 septembre 2001, portant création de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, modifié,

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, en date du 10 septembre 2020, portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n° 60/2025 du 9 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu la délibération n° 118/2025 du 30 juin 2025 approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

Vu l'avis du bureau communautaire du 15 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission des finances du 15 septembre 2025,

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été approuvé par l'Assemblée Délibérante le 9 avril 2025,

Considérant que la décision modificative n° 1 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française a été approuvée par l'Assemblée Délibérante le 30 juin 2025,

Considérant que depuis, des ajustements de crédits sont devenus nécessaires, aussi bien en dépenses qu'en recettes pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement,

Considérant que ces ajustements des deux sections de fonctionnement et d'investissement sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

pour la section de fonctionnement :

Chapitres / Comptes		Dépenses	Recettes
011	60632 – fournitures de petit équipement	+ 20.000,00 €	---
011	611 – contrats de prestations de services	+ 24.240,00 €	---
011	6168 – autres primes d'assurances	+ 15.000,00 €	---
011	617 – études et recherches	- 35.000,00 €	---
011	6227 – frais d'actes et de contentieux	+ 5.000,00 €	---
011	6238 – divers publicités, publications et relations publiques	- 29.300,00 €	---
65	65736222– subvention de fonctionnement à EPCI dotés de la personnalité morale	- 650.000,00 €	---
65	65748 – subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	- 55.000,00 €	---
014	739211 – attribution de compensation	+ 961.617,00 €	---
014	7392221 – fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 190.800,00 €	---
74	74772 – fonds européens, subvention FEDER	---	+ 113.900,00 €
74	74778 – fonds européens divers	---	+ 21.840,00 €
75	75888 – autres produits divers de gestion courante	---	+ 311.617,00 €
Total de la section de fonctionnement =		+ 447.357,00 €	+ 447.357,00 €

Considérant que les mouvements des recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 447.357 € et concernent :

- au niveau des dotations et participations (chap. 74), l'inscription budgétaire de subventions européennes (FEDER - Fonds Européen de DEveloppement Régional – et autres) pour 135.740 € concernant les 6 dossiers suivants :

- Piter Paysage Plus Inclusivo : 12.000 €,
- Alpimed Plus Ecoter : 16.250 €,
- RivierAlp : 19.400 € (1.200 € pour l'interprétariat du COPIL de décembre 2023 et 18.200 € pour la Grande Traversée des Alpes en 2025),
- Paysage Plus Aimable : 21.840 €
- Alpimed + Ecotour : 26.250 €
- Alcotra Vie Mob : 40.000 €

- au niveau des autres produits de gestion courante (chap. 75), la constatation provisoire du trop-versé de la subvention de fonctionnement 2025 à l'Office de Tourisme Communautaire « Menton, Riviera & Merveilles » pour 311.617 €, à la suite du ~~reversement de la~~ ~~taxe de~~ séjour par la Commune de Beausoleil depuis le 1^{er} janvier 2025,

Considérant que les mouvements des dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 447.357 € et concernent des ajustements ainsi qu'il suit :

- au niveau des charges à caractère général (chap. 011) pour – 60 € correspondant à des mouvements entre services et comptes budgétaires pour ajuster les prévisions budgétaires initiales dans les domaines suivants :

. réduction des études pour les travaux d'aménagement de Castérino	- 35.000 €
. réduction des dépenses de publications diverses	- 29.300 €
. complément pour des prestations de service pour le patrimoine en pierres sèches pour les Espaces Valléens	+ 24.240 €
. acquisition d'audio-guides dans le cadre du projet Vermenagna Roya III	+ 20.000 €
. complément pour dossiers d'assurance en cours	+ 15.000 €
. complément pour frais d'actes et de contentieux	+ 5.000 €

- au niveau des charges de gestion courante (chap. 65) pour – 705.000 € correspondant à :

. la constatation partielle de la diminution de la subvention de fonctionnement 2025 à l'Office de Tourisme Communautaire « Menton, Riviera & Merveilles » à la suite du reversement de la taxe de séjour par la Commune de Beausoleil depuis le 1 ^{er} janvier 2025	- 650.000 €
. réduction du solde de l'inscription budgétaire du budget primitif pour les subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	-55.000 €

pour la section d'investissement :

Chapitres - Opérations / Comptes		Dépenses	Recettes
20	2031 – frais d'études	- 72.000,00 €	---
20165	2031 — frais d'études / opé. « schéma directeur des eaux pluviales / littoral »	+ 72.000,00 €	---
Total de la section d'investissement =		0,00 €	0,00 €

Considérant que ces écritures en ajustement de dépenses réelles de la section d'investissement concernent un ajustement mineur d'inscriptions budgétaires du budget primitif 2025 entre le compte des frais d'études (2031) du chapitre des immobilisations incorporelles (chap. 20) pour – 72.000 € et le même compte des frais d'études pour l'opération n° 20165 relative au schéma directeur des eaux pluviales du littoral pour + 72.000 €,

Considérant que des ajustements de crédits sont devenus nécessaires en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE

A l'unanimité

2 Abstentions :

M. Stéphane MANFREDI, M. Guillaume CONTESSE

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20251008-151-2025-DE
Date de réception préfecture : 08/10/2025

1°/ - **APPROUVE** la décision modificative n° 2 de l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, pour un montant total de dépenses et recettes de + 447.357 € (+ 447.357 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement), et présentant les crédits votés par chapitres et / ou opérations ainsi qu'il suit :

pour la section de fonctionnement :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	18 60,00 €	---
65	Autres charges de gestion courante	- 705.000,00 €	---
014	Atténuation de produits	+ 1.152.417,00 €	---
74	Dotations et participations	---	+ 135.740,00 €
75	Autres produits de gestion courante	---	+ 311.617,00 €
Total de la section de fonctionnement =		+ 447.357,00 €	+ 447.357,00 €

pour la section d'investissement :

Chapitres - Opérations		Dépenses	Recettes
20	Immobilisations incorporelles (y compris les opérations)	- 72.000,00 €	---
20165	Opé. « schéma directeur des eaux pluviales / littoral »	+ 72.000,00 €	---
Total de la section d'investissement =		0,00 €	0,00 €

TOTAL GENERAL =		+ 447.357,00 €	+ 447.357,00 €
------------------------	--	-----------------------	-----------------------

2°/ - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision modificative n° 2.

Le secrétaire de séance



Sébastien OLHARAN

Pour extrait conforme,

Le Président,

Yves JUHEL